

Outil d'aide à l'interprétation de rapports d'investigation de la contamination fongique

Annexe 6 – Écarts d'humidité relative recommandés

Le tableau ci-dessous résume les plages de valeurs d'humidité relative à l'intérieur des bâtiments recommandées par différentes organisations reconnues.

| Organisations | Écarts d'humidité relative recommandés | Remarques |
|---|---|--|
| AIHA (2008) | <ul style="list-style-type: none"> De 30 % à 70 %. | <ul style="list-style-type: none"> Pour minimiser la prolifération de moisissures dans le milieu résidentiel. |
| ASHRAE (2013) | <ul style="list-style-type: none"> 65 % ou moins. | <ul style="list-style-type: none"> Pour les systèmes mécaniques pourvus d'une capacité de déshumidification. |
| DOHMH (2008) | <ul style="list-style-type: none"> En dessous de 65 %. | <ul style="list-style-type: none"> Pour diminuer le risque de prolifération fongique. Cependant, la formation de condensation sur des surfaces froides peut survenir à un pourcentage plus bas. L'humidité relative devrait être maintenue suffisamment basse pour empêcher la formation de condensation. |
| EPA (2008a et 2008b) | <ul style="list-style-type: none"> En dessous de 60 %, idéalement de 30 % à 50 %. | <ul style="list-style-type: none"> En milieu résidentiel et scolaire. |
| MELS (2014) | <ul style="list-style-type: none"> Humidité relative minimale (réglementaire) : 20 % : <ul style="list-style-type: none"> été : de 30 % à 80 %, hiver : de 30 % à 50 %. | <ul style="list-style-type: none"> Paramètres de confort retenus par le MELS; Humidité relative minimale correspond à la valeur réglementaire (dictée par le Règlement sur la santé et la sécurité du travail [chapitre S-2.1, r. 13]) pendant les heures d'ouverture pour tout édifice de bureaux ou établissement commercial construit ou mis en exploitation après le 19 décembre 1979. |
| MSSS (2005) | <ul style="list-style-type: none"> De 30 % à 60 %. | <ul style="list-style-type: none"> Pour le confort et pour diminuer le risque de contamination fongique. |
| Observatoire sur la qualité de l'air intérieur (France, s.d.) | <ul style="list-style-type: none"> De 40 % à 70 %. | <ul style="list-style-type: none"> Valeurs optimales pour une température située entre 18 et 22 °C |
| Santé Canada (2015) | <ul style="list-style-type: none"> Été : environ 50 %; Hiver : environ 30 %. | <ul style="list-style-type: none"> En milieu résidentiel |
| SCHL (2011 et 2015) | <ul style="list-style-type: none"> De 30 % à 50 % : <ul style="list-style-type: none"> durant les grands froids : 30 % ou moins, si T < -10 °C [30 %, voire 25 % dans les régions extrêmement froides]; en hiver : ne devrait jamais excéder 45 %. | <ul style="list-style-type: none"> Pour prévenir la condensation aux fenêtres durant la saison de chauffage. |

Références

- AIHA-AMERICAN INDUSTRIAL HYGIENE ASSOCIATION (2008). *Recognition, evaluation, and control of Indoor Mold*. 253 p.
- ASHRAE-AMERICAN SOCIETY OF HEATING, REFRIGERATING AND AIR CONDITIONING ENGINEERS. (2013). *Ventilation for acceptable indoor air quality*. ANSI-ASHRAE Standard 62.1-2013. 58 p.
- DOHMH-NEW YORK CITY DEPARTMENT OF HEALTH AND MENTAL HYGIENE (2008). [Guidelines on assessment and remediation of fungi in indoor environments](#), 22 p. + annexes.
- EPA-UNITED STATES ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY (2008a). [Mold remediation in schools and commercial buildings](#), 48 p.
- EPA-UNITED STATES ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY (2008b). [A brief guide to mold, moisture, and your home](#), 16 p.
- MELS-MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2014). [La qualité de l'air dans les établissements scolaires](#) – Document de référence, 14 p. + annexes.
- MSSS-MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2005). [La qualité de l'air intérieur dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux](#).
- OBSERVATOIRE SUR LA QUALITÉ DE L'AIR INTERIEUR [s.d.]. « Normes et valeurs guides. Paramètres de confort. », [en ligne], <<http://www.oqai.fr/ObsAirInt.aspx?idarchitecture=182>> (consulté le 9 janvier 2015).
- SANTÉ CANADA (2015). « Réduisez l'humidité et les moisissures », [en ligne], <<http://canadiensensante.gc.ca/healthy-living-vie-saine/environnement-environnement/air/contaminants/mould-moisissures-fra.php>> (consulté le 11 avril 2016).
- SCHL-SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (2014). [Information sur la moisissure pour les gestionnaires d'habitations des Premières Nations](#), 64 p.
- SCHL-SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (2015). « Problèmes d'humidité et de qualité de l'air », [en ligne], <http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/co/love/aihuerso/aihuerso_001.cfm> (consulté le 9 janvier 2015).

www.inspq.qc.ca/outil-aide-interpretation-investigation-contamination-fongique